

CHALLENGE TRAIL DE L'AUBRAC AUX GORGES DU TARN

REGLEMENT 2022

Le règlement du Challenge trail « De l'Aubrac aux Gorges du Tarn » 2022 est arrêté comme suit :

ARTICLE 1

Le Challenge « De l'Aubrac aux Gorges du Tarn » est ouvert à tout coureur masculin ou féminin, des catégories espoirs à masters. La participation au Challenge est gratuite (sous réserve de remplir les conditions d'inscription aux différentes épreuves).

ARTICLE 2

Le Challenge comporte 6 épreuves :

- **Le Canourgue Trail**, 14 km, le 13 mars,
- **Les Foulées de Canilhac**, 13 km, le 27 mars,
- **Le Trail des Gorges du Tarn**, 11 km, le 10 avril,
- **Le Lozère Trail**, 14 km, le 5 juin,
- **Le Trail de La Tieule**, 13 km, le 26 juin,
- **L'enfer de Roqueprins**, verticale de 2.5 km, le 28 août

ARTICLE 3

En partant du classement scratch masculin et du classement scratch féminin, le décompte des points s'effectuera de la façon suivante, pour chaque épreuve :

- 1^{er} : 10 points
- 2^{ème} : 20 points
- 3^{ème} : 30 points
- 4^{ème} : 40 points
- Etc.

ARTICLE 4

Le classement définitif du Challenge s'effectuera par le cumul des points réalisés par chaque participant sur 4 épreuves.

Si le participant fait les 6 trails, nous comptabiliserons les 4 meilleurs.

Si le participant fait 3 trails ou moins, sa participation ne sera pas prise en compte.

Dans la cas où une épreuve soit annulée, nous comptabiliserons les 3 meilleurs classements sur 5 courses.

ARTICLE 5

Récompense :

Le Challenge récompensera les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes (classement **scratch**) et le premier de chaque catégorie. **Pas de cumul de lots.**

ARTICLE 6

Remise des Prix :

La remise des prix du challenge s'effectuera à La Canourgue le 28 août lors de l'enfer de Roqueprins

ARTICLE 7

Environnement :

Le Challenge est placé sous le signe du respect de l'environnement et de la nature. Tout coureur ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié du Challenge.

ARTICLE 8

Chaque participant s'engage à respecter le règlement de chaque épreuve.
L'acceptation du règlement des Trails vaut pour acceptation du challenge.

CONTACTS

Emeline MALZAC AUGADE : 06 42 62 98 74

Alexandre ROUZIER : 06 75 70 47 70